



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 23 septembre 2022</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</p>
---	--

Délibération n°13

Rapporteur : M. Nathan EXCOFFIER

Objet : Renouvellement du Contrat Territorial Jeunesse 2023-2027

Le Conseil Départemental a approuvé, au 4 mars 2022, une politique jeunesse renouvelée pour 2023-2027 qui s'articule autour d'un enjeu, de cinq objectifs et de trois orientations :

Un enjeu : Considérer tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation

Les 5 objectifs de la politique jeunesse départementale :

- 1- Accompagner et protéger tous les jeunes savoyards en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires*
- 2- Soutenir les territoires pour la mise en œuvre des politiques « jeunesse » locales par un lien privilégié et contractuel*
- 3- Affirmer une transversalité en coordonnant l'accompagnement global de tous les jeunes par le Département*
- 4- Animer la dynamique partenariale par la mise en synergie des acteurs locaux et départementaux et contribuer au développement de leurs compétences.*
- 5- Valoriser l'innovation sur tous les territoires et le développement local en milieu rural.*

Les 3 orientations :

- 1 - Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir*
- 2 - Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable*
- 3 - Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs*

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département accompagne financièrement et techniquement les territoires signataires des CTJ pour la mise en œuvre d'un plan d'actions en direction de la jeunesse en réponse à ces enjeux et orientations.

La feuille de route pour la démarche d'évaluation et renouvellement du CTJ de la commune d'Ugine a fait l'objet d'une présentation en Commission Projet du 25 juin 2022.

La démarche d'évaluation a permis de dégager un plan d'actions conformes aux besoins identifiés du territoire et aux orientations départementales.

Sur ces bases, et prenant appui sur les résultats de cette démarche, la Ville d'Ugine, à travers ses structures jeunesse « Espace Jeunesse » et « Point Information Jeunesse » présente ainsi un projet à inscrire dans le cadre du renouvellement CTJ pour la période 2022-2027 sur les volets 1 et 2.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve la démarche de renouvellement du CTJ pour la période 2023-2027 au bénéfice des jeunes du territoire***
- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à la convention CTJ avec le Département.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

